



Commune de
VEYSONNAZ

Rue du Centre Village 17
1993 Veysonnaz

027 207 10 52
info@veysonnaz.org

veysonnaz.org

lu 09:30 – 11:30
ma 16:00 – 18:00
me fermé
je 16:00 – 18:00
ve 09:30 – 11:30

MISE EN VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER COMMUNAL – APPEL D'OFFRES

Dossier de vente

Maison Salamolard

Rue du Centre Village 7, 1993 Veysonnaz – Parcelles n° 293 (partie) et n° 298

Maison d'habitation de deux logements, construite en 1934



Prix de vente	CHF 488'000.–
Surface vendue	633.50 m ² (après modification des limites parcellaires)
Zone d'affectation	H50, extension village
Affectation imposée	Résidence principale
Dépôt des offres	au plus tard le mardi 27 octobre 2026 à 18h00
Publication	Bulletin officiel du 27 août 2026, n° RE-VS35-0000001354
Renseignements	Administration communale de Veysonnaz – 027 207 10 52 – info@veysonnaz.org

Dossier de vente

Maison Salamolard – Rue du Centre Village 7, 1993 Veysonnaz

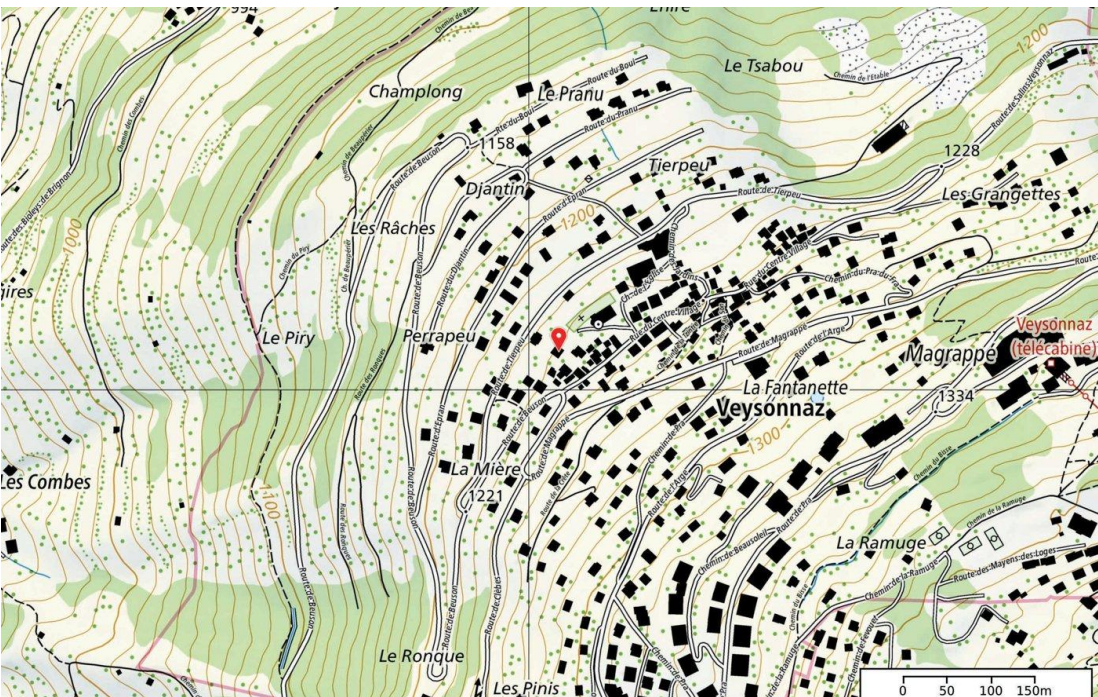
La Commune de Veysonnaz met en vente, par appel d'offres, la maison d'habitation dite « Maison Salamolard » et le terrain attenant, sis au lieu-dit Ousse, en bordure sud de la rue du Centre Village. Le présent dossier réunit les informations utiles aux personnes intéressées : désignation cadastrale et métrés, modification des limites parcellaires prévue, descriptif du bâtiment, conditions de vente et procédure de dépôt des offres.

1. Présentation de l'objet

Objet	Maison d'habitation de deux logements de 3,5 pièces, avec caves, buanderie, local technique et galetas
Adresse	Rue du Centre Village 7, 1993 Veysonnaz
Parcelles	n° 293 (partie) et n° 298, plan n° 2, lieu-dit Ousse
Propriétaire	Commune de Veysonnaz
Année de construction	1934
Volume	Cube SIA 116 : environ 780 m ³
Niveaux	4 (entresol, rez-de-chaussée supérieur, étage, combles)
Zone d'affectation	H50, extension village
Patrimoine bâti	Objet à l'inventaire, note 4+ (maintien du volume et de la substance)
Altitude / coordonnées	1231 m – 592°032 / 116°045
État	Logements inoccupés depuis 2007 ; bâtiment à rénover entièrement (voir chiffre 5)

2. Situation

Le bien s'insère dans le tissu bâti de Veysonnaz, en retrait de la rue du Centre Village et en aval de celle-ci, détaché du tissu historique dense et implanté dans la pente (orientation sud-est / nord-ouest). Il bénéficie de la proximité immédiate de toutes les commodités du village : commerces, banque, poste, écoles et installations sportives. L'accès piéton se fait depuis la rue du Centre Village par la parcelle n° 284, qui dessert également la parcelle voisine n° 283.





Le quartier (orthophoto)

3. Désignation cadastrale et métrés

3.1 État actuel des parcelles

Parcelle	Surface	Nature / remarques
n° 293, plan 2	439 m ²	Habitation n° 308 : 81 m ² ; jardin : 358 m ² . Porte le bâtiment (Rue du Centre Village 7)
n° 298, plan 2	327 m ²	Terrain attenant, lieu-dit Ousse

3.2 Surfaces après modification des limites parcellaires

Élément	Surface	Sort
Parcelle n° 298 (entière)	327.00 m ²	vendue
Parcelle n° 293, partie ouest (avec le bâtiment)	306.50 m ²	vendue
Surface totale vendue	633.50 m²	
Bande de terrain conservée par la Commune (chemin communal), y compris une bande de 1,00 m le long du bâtiment	177.06 m ²	conservée

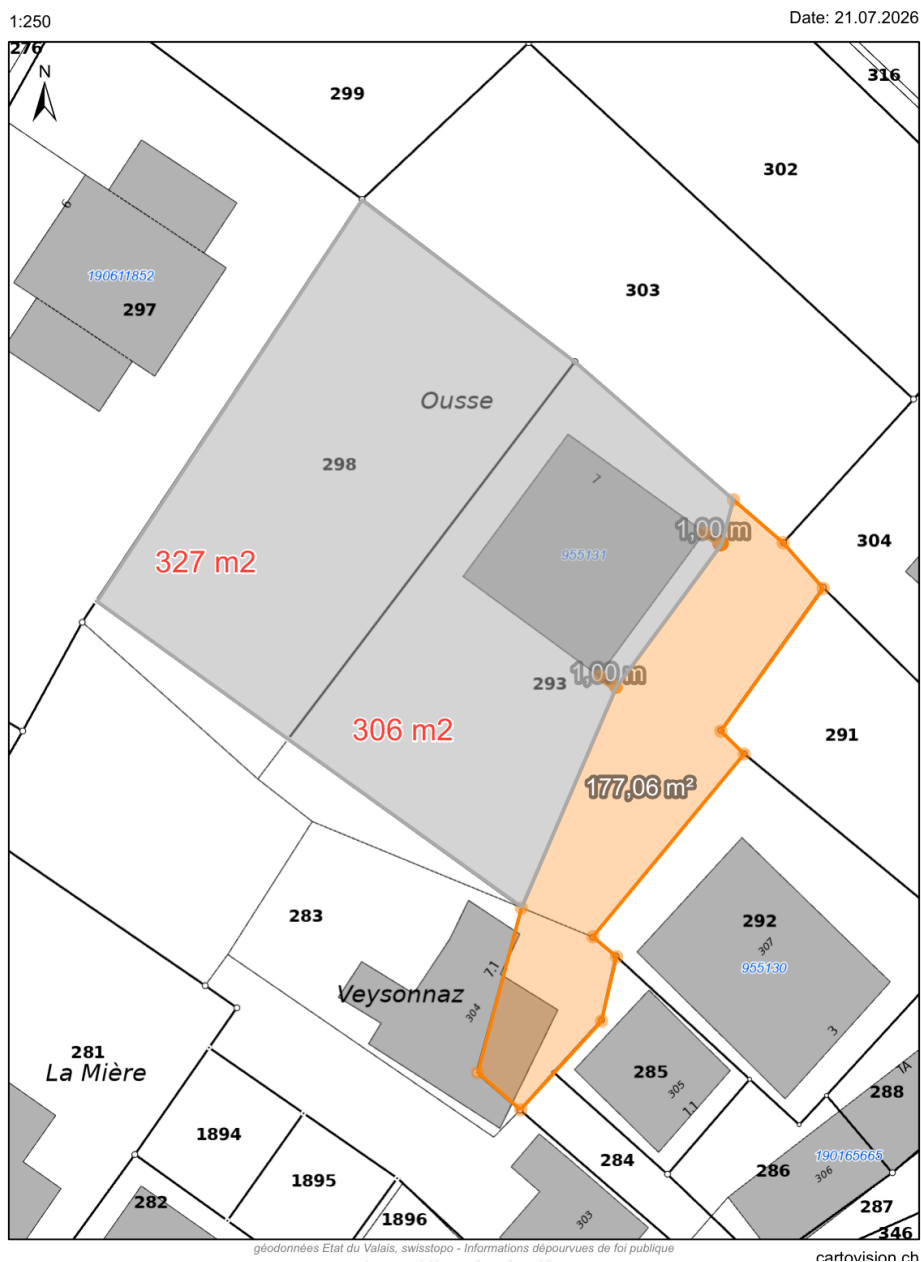
Métrés du bâtiment : emprise au sol 81 m² (habitation n° 308) ; cube SIA 116 arrondi 780 m³ ; quatre niveaux ; deux logements de 3,5 pièces.

Les surfaces indiquées ressortent du plan de situation établi le 21 juillet 2026 (cartovision.ch, géodonnées de l'État du Valais, informations dépourvues de foi publique). Les surfaces définitives seront celles de la mutation établie par le géomètre officiel et inscrites au registre foncier.

4. Modification des limites parcellaires prévue

Afin de garantir durablement l'accès public au secteur, la Commune de Veysonnaz conserve en propriété une bande de terrain de 177.06 m² située en bordure est de la parcelle n° 293 et se prolongeant jusqu'à la rue du Centre Village. Cette surface est destinée au maintien d'un chemin communal. Une bande de 1,00 m de largeur est conservée le

Situation



5. Descriptif du bâtiment

- Entresol : deux caves, un local buanderie, une zone technique avec chauffage
- Rez-de-chaussée supérieur : un appartement de 3,5 pièces
- Étage : un appartement de 3,5 pièces
- Combles : galetas d'un seul tenant

5.2 Descriptif technique

- Gros-œuvre 1 : murs de façades en maçonnerie de pierres crépies à l'entresol, en madriers dès le rez-de-chaussée ; caves en terre battue, radier sous la zone technique ; solivage et planchers bois aux étages et combles ; parois intérieures non porteuses en maçonnerie et bois ; escalier en bois ; toiture à deux pans, charpente sapin
- Gros-œuvre 2 : doublage selon le standard de l'époque ; portes de communication en panneaux de bois ; fenêtres à vitrage simple et cadres bois ; volets en bois ; couverture en ardoise Eternit
- Installations électriques : courant fort 220 V, courant faible (télé réseau, téléphone), équipement selon le standard de l'époque
- Chauffage : à mazout ; production d'eau chaude par boiler électrique
- Sanitaires : distribution eau froide / eau chaude, écoulements d'époque en fonte et PE, évacuation raccordée au collecteur communal, appareils standard
- Aménagements intérieurs : cuisines à éléments indépendants (plonge inox, cuisinière à plaques en fonte, réfrigérateur, crédence en faïence, vaisselier) ; sols en carrelage (cuisine, sanitaires) et plancher (séjour, chambres) ; murs et plafonds en panneaux Eternit ou en panneaux de bois

5.3 État général

Le bâtiment a bénéficié d'un entretien minimum qui a permis de l'habiter jusqu'en 2007 ; les logements sont inoccupés depuis lors. Seuls le terrain, les travaux préparatoires, l'excavation et le gros-œuvre 1 (CFC 0, 1, 2.0 et 2.1) sont utilisables ou récupérables ; tous les autres éléments sont à refaire ou à remettre aux normes actuelles. Le bien est vendu dans son état actuel.

5.4 Patrimoine bâti

Bâtisse typique de montagne de 1934, de style « chalet », le bâtiment comprend un soubassement maçonné et crépi et un corps principal en madriers ; le toit à deux pans conserve ses avant-toits débordants sur têtes de panne sculptées. Les percements, les menuiseries à croisillons, les volets, les balcons en bois des pignons et les portes d'entrée sont d'origine. Le bâtiment n'a subi aucune transformation portant atteinte à sa substance extérieure et demeure très authentique ; volumineux et détaché du tissu serré, il marque le front nord du village.

Selon la fiche d'inventaire du patrimoine bâti, l'objet est inscrit en note 4+ : objet du patrimoine par sa valeur d'intégration dans un ensemble construit ou dans le paysage, ou par sa valeur intrinsèque ; intéressant sur le plan local ; maintien du volume et de la substance. Tout projet de transformation devra tenir compte de cette inscription et sera soumis à la procédure d'autorisation de construire ordinaire.

6. Conditions de vente

Prix de vente	CHF 488'000.- (quatre cent huitante-huit mille francs)
Objet vendu	Parcelle n° 298 et partie de la parcelle n° 293 (633.50 m ² au total), avec le bâtiment qui y est érigé, ses parties intégrantes et accessoires, dans leur état actuel
Affectation	Résidence principale, à titre obligatoire
Délai de réalisation	La construction / transformation du bien doit avoir lieu dans les trois ans suivant l'acquisition ; cette exigence est intégrée, dans la mesure juridiquement admissible, aux conditions de vente et au permis de construire
Garantie de réalisation	Constitution par l'acquéreur d'une garantie de réalisation de l'ouvrage à hauteur d'environ 20 % de la valeur des travaux
Interdiction de revente	Revente interdite pendant 10 ans, sauf circonstances exceptionnelles
Pénalité	Pénalité financière en cas de non-respect des engagements contractuels

Droit d'emption	Inscription d'un droit d'emption en faveur de la Commune lui permettant, aux conditions définies dans l'acte de vente, de récupérer le bien en cas de non-respect des obligations convenues
Frais	Frais de transfert de propriété (notaire, registre foncier, droits de mutation) à la charge de l'acquéreur, sous réserve des dispositions légales impératives

Les modalités d'application de ces garanties (droit d'emption, pénalité, garantie de réalisation) sont précisées dans l'acte authentique de vente.

7. Procédure d'appel d'offres

7.1 Contenu de l'offre

Les offres, fermes et signées, doivent indiquer au minimum :

- l'identité complète de l'acquéreur ;
- le prix proposé en francs suisses ;
- les éventuelles conditions auxquelles l'offre est subordonnée ;
- une attestation ou preuve de financement.

7.2 Dépôt des offres

Les offres doivent parvenir à l'Administration communale de Veysonnaz, Rue du Centre Village 17, 1993 Veysonnaz, **au plus tard le mardi 27 octobre 2026 à 18h00**, sous pli fermé portant la mention « OFFRE – ACHAT PARCELLES N° 293 et 298 – NE PAS OUVRIR ». Le respect du délai est déterminé par la réception de l'offre auprès de l'Administration communale.

7.3 Réserves

La présente procédure constitue un appel d'offres et ne crée aucun droit à l'acquisition du bien. La Commune de Veysonnaz se réserve expressément le droit de ne donner suite à aucune des offres reçues, de demander des précisions ou des garanties complémentaires aux soumissionnaires, de négocier les modalités de la vente dans le respect des principes applicables à l'activité communale ou de renoncer à la vente. La Commune n'est notamment pas tenue d'adjuger le bien au plus offrant. La vente définitive demeure soumise à la décision de l'autorité communale compétente ainsi qu'à la signature de l'acte authentique de vente.

8. Renseignements, visite et documents

Une visite du bien peut être organisée sur rendez-vous. Les documents suivants peuvent être obtenus auprès de l'Administration communale : extrait du registre foncier, plan de situation, descriptif du bâtiment, fiche du patrimoine bâti et conditions de vente.

Administration communale	Rue du Centre Village 17, 1993 Veysonnaz
Téléphone	027 207 10 52
E-mail	info@veysonnaz.org
Horaires	lu 09h30–11h30 ; ma 16h00–18h00 ; me fermé ; je 16h00–18h00 ; ve 09h30–11h30

Sources : extrait du registre foncier et plan de situation du 21 juillet 2026 ; descriptif technique établi lors de la visite des lieux du 27 mai 2026 ; publication au Bulletin officiel du 27 août 2026 (n° RE-VS35-0000001354). Photos : mai 2026.